



www.educ-pop.org

POUR L'ÉMERGENCE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET TRANSVERSALE D'ÉDUCATION POPULAIRE

CONTRIBUTION DU CNAJEP
JUIN 2013



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits de l'Homme et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux...

Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes, en même temps qu'un espace de dialogue et de représentation auprès des pouvoirs publics sur l'ensemble de ces questions. Le Cnajep participe également à l'animation territoriale à travers un réseau de comités régionaux (les CRAJEP) implantés sur l'ensemble du territoire.

RENDEZ-VOUS LE 26 SEPTEMBRE 2013 A PARIS POUR UNE JOURNÉE DE PRÉSENTATION, DE MISE EN DÉBAT ET D'APPROFONDISSEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION.

Ce texte, qui est le fruit d'un **travail collectif mené par le Cnajep**, poursuit plusieurs objectifs :

- Expliciter le rôle et la place de l'éducation populaire dans la société.
- Renforcer la visibilité et à la lisibilité de l'éducation populaire et des initiatives et pratiques qu'elle développe.
- Contribuer à l'émergence d'une politique publique d'éducation populaire.

Il s'agit donc à la fois d'un **texte d'interpellation** à destination des décideurs politiques, et d'un **support d'appropriation et de réflexion** à destination des associations d'éducation populaire.

Ce texte n'est pas tant l'aboutissement d'une réflexion, qu'une première contribution ayant **vocation à être approfondie et affinée**.

DU REMARQUABLE POTENTIEL DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Si l'éducation populaire s'inscrit dans une longue histoire et dans un riche héritage, sa force et son intérêt tiennent d'abord dans sa capacité à **répondre aux enjeux de son temps**. Aujourd'hui comme hier, l'éducation populaire, face aux mutations de la société, construit des alternatives éducatives, culturelles, sociales, économiques et citoyennes.

L'action des millions de bénévoles, volontaires et professionnels engagés dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire illustre chaque jour **la vitalité, l'actualité et l'utilité** des pratiques de l'éducation populaire, de ses démarches et de son projet. Un projet d'émancipation individuelle et collective. Un projet de transformation sociale. Un projet qui vise à révéler et à **renforcer la capacité de chacun à comprendre et à agir sur le monde**.

A travers les méthodes d'éducation active, participative et collective qu'elles développent, les associations d'éducation populaire permettent en définitive à chacune et à chacun de se situer comme un acteur reconnu, impliqué et responsable de la société.

Ce combat permanent pour la conquête de la citoyenneté, l'éducation populaire le poursuit aujourd'hui sur plusieurs fronts. Sur le front de **la participation**, à travers l'apprentissage du débat et de la confrontation des points de vue, la mise en place de parcours d'engagement au sein de nos associations, l'accompagnement vers une utilisation et une appropriation avisée et collaborative du numérique. Sur le front de **la mondialisation**, à travers les actions de mobilité et d'échanges, les démarches de dialogue interculturel, la promotion de la citoyenneté européenne et transnationale. Sur le front du **développement durable**, à travers des projets d'éducation à l'environnement, ou la défense d'un modèle économique qui privilégie l'utilité sociale sur la rentabilité financière. Sur le front de **la laïcité**, à travers la lutte contre la tentation du communautarisme et du repli identitaire, ou encore la sensibilisation aux principes qui fondent la République.

Sur tous ces enjeux, et sur bien d'autres, l'éducation populaire témoigne de son actualité et de sa capacité à ancrer son action au cœur des enjeux qui agitent notre société.

L'éducation populaire, ce sont **500 000 associations, 20 millions de personnes concernées** par leurs actions, **6 millions de bénévoles** et près de **680 000 salariés** qui constituent la diversité, la vivacité, l'inventivité et la modernité de ce secteur.

UTILE, PLURIELLE ET ENGAGÉE

L'ÉDUCATION POPULAIRE AFFIRME SA PLACE ET SON RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ

L'UTILITÉ DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

- **Une ambition émancipatrice**

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire inscrivent leurs actions dans une perspective d'**émancipation individuelle et collective**, et non pas dans une logique de remédiation sociale ou de gestion d'activités.

Elle agit **par l'éducation, l'expérimentation, la participation et la mobilisation citoyenne** afin de permettre aux individus d'acquérir un sens critique, d'être acteurs de leur projet de vie, de se construire comme citoyens.

- **Un projet de transformation sociale**

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire inscrivent leurs actions dans une perspective de **transformation sociale**, afin de tendre vers une société plus juste, plus solidaire, plus écologique, plus responsable et plus démocratique. Elles agissent par l'éducation et l'expérimentation pour lutter contre les déterminismes et la reproduction des inégalités, et contribuent ainsi au développement éducatif, social et culturel des populations et des territoires.

- **Une force d'innovation sociale**

L'éducation populaire renvoie à un processus dynamique et à une **démarche innovante**. Les associations d'éducation populaire ont démontré à plusieurs reprises qu'elles étaient des « éclaireuses » ou des « pionnières » dans l'identification de problématiques sociétales émergentes et dans le développement et l'expérimentation de méthodes et de modes d'action novateurs.

- **Une contribution à la richesse collective**

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire démontrent chaque jour leurs capacités à tisser des réseaux de solidarité, à faire vivre la démocratie, à développer des démarches non-marchandes, à favoriser l'apprentissage du dialogue interculturel, à agir par la mixité sociale et culturelle et générationnelle, et en définitive à contribuer à la **création de richesses collectives**.

LA PLURALITÉ DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

- **Une pluralité de champs d'actions**

Les associations d'éducation populaire agissent dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits de l'Homme, du cadre de vie et de l'environnement, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... autant de sujets qui témoignent de la capacité de l'éducation populaire à répondre à la **diversité des besoins et des aspirations** des citoyens.

- **Une diversité d'acteurs et de personnes concernées**

Les associations d'éducation populaire mobilisent quotidiennement des millions de bénévoles, de volontaires et de professionnels dont l'action irrigue l'ensemble des territoires (zones rurales, zones urbaines et péri urbaines, quartiers en difficultés, territoires d'Outre-Mer).

Par la densité de leur réseau, les associations d'éducation populaire contribuent ainsi à la vitalité de la société et au **maillage territorial**.

L'éducation populaire s'adresse à tous et cherche à concerner des personnes de milieux et d'origines divers plutôt qu'à cloisonner et à morceler les publics. L'éducation populaire s'inscrit ainsi dans une perspective de **mixité sociale et culturelle**, et postule le principe d'une **égale dignité** des personnes.

L'éducation populaire concerne tous les âges. Elle agit sur les différents temps de vie (petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse, âge adulte, troisième âge) et favorise des **dynamiques intergénérationnelles**.

L'ENGAGEMENT DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

- **Des pratiques et processus participatifs**

Espaces d'expression et d'engagement, les associations de jeunesse et d'éducation populaire promeuvent une **démarche participative** qui s'appuie sur l'initiative citoyenne et l'implication des populations dans la conduite des projets.

Les associations d'éducation populaire mobilisent ainsi de nombreux individus dans des projets individuels et collectifs et les accompagnent dans des **parcours d'engagement** afin de les rendre acteurs (et non pas simples « consommateurs » de services) et de leur permettre de s'inscrire à leur tour dans des démarches de co-éducation et de transmission. Elles inscrivent ainsi leurs actions dans une temporalité à long terme.

- **Une démarche militante**

L'éducation populaire procède d'une démarche militante, dans la mesure où elle est attachée au **sens de l'action menée au service de l'intérêt général** et à la cohérence entre les valeurs de participation, d'égalité, de respect mutuel et de transmission qu'elle promeut et les pratiques et démarches qu'elle développe.

Dans cette perspective, l'éducation populaire est attentive à **l'accompagnement et à la formation des acteurs** (bénévoles, volontaires, professionnels) afin que leur engagement soit adossé au projet porté par l'association.

AGIR POUR ET PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE PERSPECTIVES EN TERMES DE POLITIQUES PUBLIQUES

RECONNAÎTRE ET VALORISER L'UTILITÉ SOCIALE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

En dépit des multiples projets qu'elle développe et des nombreux individus qu'elle concerne et qu'elle mobilise, l'éducation populaire souffre encore d'un déficit de visibilité et de lisibilité, et sa contribution peine à être reconnue et valorisée.

- Améliorer la connaissance de l'éducation populaire**

Cette reconnaissance et cette valorisation impliquent en premier lieu de construire une représentation collective et partagée de ce qu'est l'éducation populaire et de la manière dont elle concourt au développement des individus et de la société.

Nous préconisons pour cela la mise en place d'un **observatoire** de l'éducation populaire et des politiques publiques afférentes et le soutien à la réalisation de **recherches-actions** permettant d'affiner la connaissance du secteur et de ses évolutions.

- Co-construire des indicateurs de valorisation**

Cet axe renvoie à la fois à la question de l'évaluation des actions menées par les associations d'éducation populaire. En effet, l'éducation populaire s'inscrit dans des processus longs, qui sont souvent incompatibles avec les injonctions court-termistes de la puissance publique ; mais aussi à la co-construction d'indicateurs mesurant la contribution des associations d'éducation populaire par leur objet même à l'utilité sociale et à l'intérêt général.

Il y a par conséquent un enjeu à **engager un processus de co-construction** d'indicateurs qui privilégient une approche qualitative, et non quantitative, des actions menées par nos associations, qui permettent de valoriser la démarche plutôt que le résultat, et qui reconnaissent un droit à l'expérimentation et à l'innovation sociales.

- Favoriser l'initiative associative**

Les associations d'éducation populaire sont appelées à se mobiliser dans la mise en œuvre de nombreux dispositifs publics, visant notamment au renforcement de l'employabilité des individus (les emplois d'avenir constituant l'exemple le plus récent).

Si ces associations revendiquent effectivement une place dans le déploiement des politiques définies par la puissance publique, il n'en demeure pas moins que la politique d'éducation populaire ne doit pas se résumer à une « politique de dispositifs », mais doit d'abord **permettre d'accompagner et de soutenir l'initiative associative**.

DEVELOPPER DES DYNAMIQUES DE COOPERATION

Les associations d'éducation populaire sont confrontées depuis plusieurs années à une double injonction paradoxale de la part des pouvoirs publics : d'un côté elles sont invitées à se structurer, à se coordonner et à mutualiser ; de l'autre, elles se voient contraintes de se soumettre au dogme de la concurrence et de la marchandisation, alors qu'elles s'inscrivent dans une démarche non-lucrative. Il importe selon nous de rétablir une culture de la coopération et de promouvoir des dynamiques partenariales entre associations d'éducation populaire, mais aussi entre ces associations et les autres acteurs qui interviennent à leur côté (pouvoirs publics, mouvement associatif organisé, organisations de jeunes, structures de l'économie sociale et solidaire).

- **Développer des relations contractuelles respectueuses de l'initiative associative et de la spécificité du projet associatif**

Nous constatons depuis plusieurs années un glissement avéré vers une logique de mise en concurrence et de commande publique, sous l'effet de l'application de la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat. De partenaires concourant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, les associations de jeunesse et d'éducation populaire se voient en effet de plus en plus **réduites à un rôle de prestataires et d'exécutants d'une commande passée par la puissance publique**.

Ces évolutions banalisent le fait associatif, menacent directement la liberté et la capacité d'innovation de nos associations, tendent à assécher la mobilisation et l'initiative citoyennes dans le cadre d'un projet associatif, et risquent d'aboutir à une détérioration des services proposés aux populations (le contexte ultra-concurrentiel aboutissant aux dérives lucratives du « moins-disant »).

L'enjeu consiste donc à **adopter une réglementation adaptée**, qui ne soit pas une entrave à la liberté associative, à la capacité d'initiative et d'innovation des associations, à la mobilisation citoyenne et à la continuité et à la qualité des services proposés à la population. Cela passe notamment par un **recours privilégié à la subvention** plutôt qu'aux appels d'offre et aux délégations de service public

- **Soutenir les structures associatives**

Le **financement sur projets** tend à devenir le modèle préférentiel, pour ne pas dire exclusif, du soutien apporté aux associations d'éducation populaire. Si nous sommes favorables à ce type de financement (dès lors qu'il n'entrave pas la capacité d'initiative et d'innovation), il importe néanmoins de préserver des **subventions de fonctionnement** afin de permettre aux associations de réfléchir à leur projet, de renforcer leurs processus participatifs, de mener des actions de formation, d'évaluer leurs actions, de développer des dynamiques interassociatives.

POSITIONNER L'ÉDUCATION POPULAIRE DANS LE CHAMP DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'éducation populaire irrigue un grand nombre de champs d'intervention de la puissance publique (jeunesse, éducation nationale, culture, environnement, affaires sociales, politique de la ville, affaires européennes et internationales, etc.). Il y a donc un enjeu autour de la construction d'une action publique transversale et de la prise en compte de l'apport spécifique de l'éducation populaire dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

- **Situer l'éducation populaire dans l'organisation de l'action publique**

L'organisation de l'action publique, celle de l'Etat comme celle des collectivités territoriales, connaît de fortes évolutions. Dans ce contexte de mutations, il importe selon nous de **clarifier la place de l'éducation populaire**.

Cela suppose de **prendre en compte la transversalité** des champs d'action de l'éducation populaire dans l'organisation des missions de l'Etat, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré. Cela implique également de **stabiliser un schéma d'organisation** de l'action publique en matière d'éducation populaire, qui permette de clarifier l'articulation des compétences entre les différentes catégories de collectivités territoriales et qui garantisse une égalité des territoires.

- **Réinventer et renforcer les mécanismes de co-construction des politiques publiques**

Parce qu'elles agissent au plus près des territoires et des populations, qu'elles mobilisent des citoyens et qu'elles les accompagnent dans des processus de participation, les associations d'éducation populaire ont toute leur place dans la co-construction des politiques publiques. Le renforcement de la participation citoyenne constitue une **ressource indispensable** pour renforcer la cohésion sociale et dessiner la société de demain, et contribue à enrichir la démocratie.

Il importe par conséquent de créer les conditions d'un réel dialogue entre pouvoirs publics et citoyens mobilisés dans les associations. Ces conditions renvoient non seulement à la **mise en place à tous les échelons du territoire d'espaces de concertation** associant étroitement les citoyens et les associations de jeunesse et d'éducation populaire à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, mais aussi à la **prise en compte des contraintes** liées aux processus participatifs, qui s'inscrivent dans une temporalité longue qui est souvent incompatible avec le temps du politique.

VALORISER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS

L'action des associations d'éducation populaire est portée par des millions de bénévoles, de volontaires et de professionnels dont le rôle doit être pleinement reconnu, valorisé et facilité.

- **Reconnaître et valoriser l'engagement bénévole**

La reconnaissance et la valorisation du bénévolat renvoie à un double enjeu :

- La reconnaissance de ces expériences dans le développement personnel des individus.
- La reconnaissance du bénévolat et de sa contribution au renforcement de la citoyenneté, de la cohésion sociale et de la structuration de la société civile.

L'engagement bénévole doit donc **être reconnu et valorisé à la fois en tant que tel** (la capacité à s'engager pour une cause), **et comme une expérience d'apprentissage et d'acquisition de compétences** transférables dans un cadre professionnel (en matière de gestion, de prise de parole, de travail en équipe, etc.).

L'engagement bénévole doit également être **pris en compte dans la relation entre associations et puissance publique**. A cet égard, la logique des marchés publics, parce qu'elle tend vers une professionnalisation de la vie associative et qu'elle ne s'appuie pas sur l'initiative associative, a pour effet induit d'assécher la mobilisation des bénévoles. Il importe par conséquent de privilégier des relations contractuelles qui garantissent la capacité d'initiative des citoyens et la liberté du projet associatif. Nous souhaitons également que soit reconnu et soutenu le rôle des réseaux associatifs organisés dans l'accompagnement proposé aux bénévoles (formation, construction de parcours d'engagement).

- **Promouvoir le volontariat dans le champ de l'animation**

Les associations d'éducation populaire, situant l'animation comme l'un des espaces de prise de responsabilités et d'émancipation des jeunes dans leur parcours d'engagement, en même temps qu'un puissant vecteur d'éducation par les pairs, souhaitent que soit trouvée une réponse politique à même de **structurer durablement un réel statut du volontariat dans le champ de l'animation.**

Dans cette perspective, il importe de :

- Penser cette forme de volontariat en complémentarité, et non pas en concurrence, avec le bénévolat et le salariat.
- Reconnaître le projet éducatif des associations d'éducation populaire comme support et élément structurant de l'engagement volontaire des animateurs.
- Reconsidérer la rétribution des animateurs volontaires engagés dans le secteur non-lucratif.

- **Développer une formation professionnelle militante**

L'éducation populaire est inséparable des idéaux, des valeurs, et du projet de transformation sociale qu'elle porte. La mise en œuvre concrète de l'éducation populaire implique par conséquent de **reconnaître que les animateurs ont une responsabilité sociale, politique et éducative** et qu'ils engagent un projet de société par le choix des méthodes qu'ils mettent en œuvre.

Cela implique de développer une **formation des professionnels** de l'éducation populaire qui ne soit pas que technique, mais qui soit une **formation politique, philosophique et culturelle** possédant des contenus et des méthodes en cohérence avec les valeurs et le projet de l'éducation populaire. De plus, l'objectif de promotion sociale et d'accessibilité de tous à ces formations fait entre autre chose partie des valeurs et de la raison d'être de l'éducation populaire.

Les **compétences à acquérir** pour agir dans le cadre de l'éducation populaire doivent nécessairement être **en lien avec ces valeurs**, ce projet politique et ses contenus. Il y donc un enjeu de première importance pour l'avenir de l'éducation populaire à proposer aux professionnels du secteur une **formation militante arrimée au projet porté par les associations.**

Nos analyses et pistes de réflexion constituent autant de chantiers à approfondir dans le cadre d'un dialogue avec les pouvoirs publics afin de faire émerger une politique d'éducation populaire ambitieuse, transversale et co-construite.

Pour plus d'informations :

<http://www.cnajep.asso.fr/>

<http://educ-pop.org/>